

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Tous les députés reconnaîtront, je crois, que j'ai permis plusieurs fois qu'on répète des questions auxquelles le ministre a déjà répondu. J'hésitais à intervenir en raison de l'importance du sujet, mais il me semble que le ministre a répondu plusieurs fois à cette question et que je dois maintenant insister pour que nous passions à autre chose si personne n'a de questions fraîches à poser.

Une voix: Quoi qu'il en soit, les questions sont plus fraîches que la viande.

M. Yewchuk: J'aimerais alors poser ma question autrement. Le ministre a déclaré qu'il n'avait porté aucune accusation parce qu'une commission royale faisait actuellement enquête. Je ne saisis pas bien en quoi cela l'en empêche.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que je puisse ajouter grand-chose à ce que j'ai déclaré à ce sujet la semaine dernière. Si l'honorable député ne comprend pas les raisons pour lesquelles il serait inapproprié d'intenter des procédures alors qu'une enquête d'une commission royale est en cours, je pense qu'il n'y a pas grand-chose que je puisse dire qui va le convaincre ou lui faire comprendre cela.

* * *

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ DE RESTRICTIONS SALARIALES UNIQUEMENT AU SECTEUR PRIVÉ—LES HAUSSES DE TRAITEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET DANS L'INDUSTRIE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Puisque le ministre des Finances s'efforce d'obtenir l'adhésion de tous les intéressés à son idée de consensus, sans doute veut-il que tous les secteurs de l'économie lui emboîtent le pas. Étant donné la réponse que le président du Conseil du Trésor a donnée par écrit à une question qui lui avait été posée le 9 mai au sujet de la Fonction publique fédérale et du projet de limiter généralement à 12 p. 100 les hausses de traitement, réponse selon laquelle, en tant qu'employeur, le gouvernement ne serait pas partisan de l'imposition de plafonds arbitraires en matière de traitements lorsqu'il négocie les conventions collectives, le premier ministre suppléant nous dirait-il si cette réponse correspond à la politique du gouvernement et, dans l'affirmative, si le plafonnement des hausses de salaires prévu dans le cadre du programme de consensus doit s'appliquer uniquement au secteur privé et non au gouvernement fédéral?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur.

M. Stevens: Dans la même réponse, le président du Conseil du Trésor a affirmé que les taux de salaire dans la Fonction publique devaient se conformer aux taux de rémunération comparables du secteur privé et que, s'il y avait dans l'entreprise privée une hausse de 18 p. 100, il s'arrangerait pour en négocier une semblable. Le premier ministre suppléant nous dirait-il si cette déclaration signifie que le gouvernement n'a pas l'intention de donner l'exemple, pour ce qui est de limiter les hausses de traitement, mais qu'il se contentera de suivre le secteur privé?

[M. Yewchuk.]

M. Sharp: Je pourrais répondre à cette question par un simple non, mais je devrais peut-être ajouter que nous cherchons à atteindre un consensus précisément pour en arriver à une certaine limitation générale. S'il y en avait une, elle s'appliquerait évidemment au secteur public. Sinon, je devrais appuyer mon collègue, le président du Conseil du Trésor, car je ne crois pas juste pour les fonctionnaires de les traiter différemment du grand public.

M. Stevens: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Il a dit s'inquiéter de ce que la compétitivité du Canada se détériorait par suite d'un accroissement plus rapide au Canada qu'aux États-Unis des frais de la main-d'œuvre par unité de production. Comme le président du Conseil du Trésor déclare que, dans l'établissement des hausses de salaire dans la fonction publique canadienne, c'est l'échelle de salaires plus élevée au Canada qui compte et non pas les niveaux plus modestes qui ont cours aux États-Unis, l'honorable représentant nous dirait-il s'il s'inquiète de notre compétitivité sur le plan international uniquement lui aussi dans le secteur privé et non pas dans le secteur public?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans le contexte du sujet dont il parlait, le président du Conseil privé n'aurait pu dire plus vrai; je n'ai rien à ajouter.

* * *

[Français]

LES FINANCES

ON PROPOSE L'ADOPTION D'UNE MESURE VISANT À PERMETTRE AUX EMPLOYÉS DE PARTICIPER AUX PROFITS

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est au courant de la déclaration du premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa, à l'effet que son gouvernement «est prêt à s'engager à présenter une loi dans le domaine de la participation des travailleurs aux profits de l'entreprise». Et, dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de présenter, au niveau fédéral, des lois visant à encourager les patrons à faire participer leurs employés aux profits de l'entreprise au moyen, par exemple, d'exemptions fiscales pour les entreprises qui mettent en œuvre un programme de partage des profits?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois étudier la déclaration du premier ministre du Québec, mais j'imagine que la question devrait être posée plutôt à mon collègue le ministre du Travail.

* * *

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

PÉTROLE—LES PRIX MONDIAUX, LES PRÉVISIONS DE HAUSSE ET L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX POUR LE CANADA

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Dans les discussions en cours sur l'établissement d'un prix national pour le pétrole brut au Canada, le gouvernement fédéral tient-il compte du prix actuel du pétrole sur le marché